

## **Absence RSST/RDGI**

1<sup>e</sup> degré : au DASEN s/c IEN

2<sup>nd</sup> degré : au Recteur s/c Chef d'établissement

Objet : absence de RSST / RDGI

M/Mme DASEN /Recteur-trice

Nous avons constaté que le RSST et le RDGI n'ont pas été mis en place dans l'école.../l'établissement...

En vertu de l'article 5-1 du décret 82-453, ces deux registres doivent être mis à la disposition des personnels. Nous vous demandons donc de faire en sorte régulariser dans les plus brefs délais la situation, en conformité avec vos obligations d'employeur.

Veillez croire, M./Mme DASEN/Recteur-trice en notre attachement au bon fonctionnement de l'Education Nationale